

[Texte]

I would prefer to say that the quorum for hearing evidence should be a chairman plus two, with the understanding that any dates set in advance would be set to your schedule.

Ms Copps: On that point, I would assume then that you might get some feeling for that; but like in other committees, if the individual is not available then they may send in a substitute. I would prefer to adhere to the tradition of having at least one member of the opposition present, even though I know it is a private member's bill, because if neither Lynn nor myself is here then presumably we will not just not show. We will have somebody else substituted in.

The Chairman: We are dealing with really new and untested ground almost. Mr. McCrossan has mentioned that he had a private member's bill that did go to legislative committee. This is only the second one. When we talk about a private member's bill, we attempt to keep it from being partisan, so we are really going to set some precedents. So you may want to be thinking about that; that is all. It is either a private member's bill or it is not.

Mr. McCrossan: I do not have a problem stipulating, if you feel strongly about it, to say there is a member of the opposition. The only problem I can see is if we have to re-examine it and we end up calling witnesses and reimbursing expenses because we could not hold a meeting.

Ms McDonald: If you would like a motion, Mr. Chairman, I would move that we have a reduced quorum of the chairman plus two persons, to include one member of the opposition. Certainly we would undertake, as you heard from Ms Copps and myself, that one or the other of us will be here, or a substitute, so the meetings will not have to be cancelled. We will certainly endeavour to work together in a co-operative fashion. If it does not work out, a new motion can be passed.

• 1115

The Chairman: We would also want to include in that motion, if it is okay with you, Miss McDonald, and the committee, that this also include the facility for designating the chairman.

Ms McDonald: Certainly.

The Chairman: Now we need to talk about the questioning of witnesses. We need to allocate time for the questioning of witnesses. We may want to have some direction from the committee.

Ms McDonald: I am a bit perplexed about how we allocate time, because this may not be a matter on which there are sides by party. There may not be sides at all on the issue. That remains to be seen. I am a bit perplexed how we decide that at this point.

The Chairman: Maybe we all are.

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, maybe there is another point we should discuss first, and it may indicate a

[Traduction]

J'aimerais mieux que pour l'audition des témoins, le quorum soit constitué du président et de deux députés, étant entendu que les dates fixées à l'avance s'accorderaient à votre emploi du temps.

Mme Copps: Vous avez peut-être une idée là-dessus, mais dans les autres comités, si la personne n'est pas disponible, elle peut se faire remplacer. J'aimerais mieux m'en tenir à la tradition qui veut qu'il y ait au moins un membre de l'opposition, même s'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, parce que si ni Lynn ni moi-même ne sommes ici, c'est que nous aurons pris les dispositions pour nous faire remplacer.

Le président: Nous sommes ici en terrain vierge. M. McCrossan a parlé de son projet de loi à lui, qui est passé en comité législatif; nous en sommes donc au deuxième. Dans des cas comme ceux-là, on essaie de ne pas tomber dans la partisanerie; je pense bien qu'on va créer des précédents. Je vous demande seulement d'y réfléchir un peu; c'est tout. Ou bien c'est un projet de loi d'initiative parlementaire ou bien ce n'en est pas.

M. McCrossan: Si vous y tenez, je n'ai rien contre l'idée de stipuler qu'il doit y avoir un membre de l'opposition. Le seul ennui que j'y vois, c'est que s'il faut tenir une autre séance on risque de finir par convoquer des témoins et les dédommager de leurs frais parce que la séance n'a pas eu lieu.

Mme McDonald: Si vous voulez une motion, monsieur le président, je suis prête à proposer que le quorum limité soit constitué du président et de deux personnes, l'une d'entre elles devant être membre de l'opposition. Nous sommes disposées à nous engager, comme M^{me} Copps et moi-même l'avons dit, à ce que l'une d'entre nous soit ici, ou à nous faire remplacer, pour que les séances n'aient pas à être annulées. Nous ferons tout ce que nous pourrions pour travailler dans un esprit de coopération. Si ça ne marche pas, on pourra toujours adopter une autre motion.

Le président: Si le Comité et M^{me} McDonald sont d'accord, j'ajouterais à cette motion un mécanisme de désignation du président.

Mme McDonald: Certainement.

Le président: Il faut maintenant discuter de l'interrogation des témoins. Il faut répartir le temps consacré à l'interrogation des témoins. J'aimerais savoir ce que le Comité en pense.

Mme McDonald: Je ne sais pas trop comment répartir le temps, parce qu'il ne s'agit peut-être pas d'une question sur lesquels les avis s'alignent par parti. Il n'y aura peut-être même pas de ligne de parti. Ça reste à voir. Je suis un peu dans le vague, ici.

Le président: C'est peut-être le cas de tout le monde.

M. McCrossan: Monsieur le président, il y a peut-être quelque chose d'autre dont on devrait discuter en premier